

AUBIGNOSC



BULLETIN MUNICIPAL N°63



LE MOT DU MAIRE

Nous voici parvenus à mi chemin du mandat que vous nous avez confié le 09 mars 2008.

A ce stade, nous pouvons, d'ores et déjà, nous retourner pour constater ce qui a été réalisé durant ces trois premières années, par rapport aux engagements que nous avons pris devant vous.

Sans entrer dans le détail et pour faire simple, nous pouvons dire que nous sommes « dans les clous ».

Les trois grands projets prioritaires que nous avons proposés de mettre en œuvre :

✕ **La station d'épuration et le réseau d'assainissement**

✕ **Le P.L.U. : Plan Local d'Urbanisme**

✕ **Les pavillons locatifs sociaux**

sont maintenant finalisés.

Les dossiers sont bouclés, ou en passe de l'être et à peu de choses près, seront réalisés dans les délais que nous avons indiqués.

Nous aurons l'occasion d'évoquer tout cela de vive voix lors de notre prochaine réunion publique d'information qui sauf imprévu, se tiendra le :

Lundi 27 juin 2011 à la salle des fêtes, à 18 h 15.

Cette réunion concernera en priorité le Plan Local d'Urbanisme dont l'état d'avancement (règlement, zonage etc) vous sera présenté à cette occasion.

Ensuite, nous en profiterons pour évoquer ensemble tous les sujets que vous jugerez bon de traiter.

A cette époque, le conseil municipal aura certainement pris position par délibération sur le « Schéma Départemental de Coopération Intercommunale » (SDCI) que nous a soumis Madame la Préfète et pour lequel notre avis est sollicité. Nous avons trois mois à compter de la date de réception en mairie, soit jusqu'au 21 juillet pour nous prononcer.

Ce SDCI résulte de la loi du 16 décembre 2010 portant « Réforme des collectivités territoriales » qui impose entre autres choses une couverture intégrale du territoire par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ; (obligation est faite pour les communes qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à une communauté de communes), la suppression des enclaves et discontinuités territoriales, la rationalisation des périmètres des EPCI.



Pour ce qui nous concerne, Madame la Préfète préconise la fusion de notre Communauté de Communes Lure Vançon Durance avec la Communauté de Communes Moyenne Durance ainsi que le rattachement de la commune des Mées qui, à ce jour, est une « commune isolée » c'est-à-dire qu'elle n'est membre d'aucun EPCI.

Alors qu'aucune des conséquences d'un tel chambardement n'a été prévue, l'Etat nous demande de nous prononcer dans un délai de trois mois !!!

Pourtant, les problèmes qui en résulteraient sont légions :

- ✘ Compétences des deux communautés sensiblement discordantes (exemple, la Communauté de Communes Lure Vançon Durance détient la compétence scolaire et périscolaire et souhaite, la conserver, la Communauté de Communes Moyenne Durance ne l'a pas et ne veut pas en entendre parler. Que fait-on ? Qui récupère quoi ?
- ✘ Transfert de biens et services : Quelle incidence sur les impôts locaux ?
- ✘ Attribution de compensation calculée au moment de la création de la CCLVD : AUBIGNOSC perçoit chaque année 45 000 €, que deviendra celle-ci ?
- ✘ Quel sort est réservé au personnel de la CCLVD ; une directrice, une secrétaire, personnel de service périscolaire. Les communes devront-elles les intégrer ? En auraient-elles les moyens ?
- ✘ La représentativité des communes au sein de la CCLVD : actuellement, chacune de nos cinq communes a trois délégués titulaires, deux délégués suppléants. Les perspectives dans la nouvelle communauté qui compterait 36 délégués (ou 37 selon les calculs), seraient **d'un seul** délégué pour chacune de nos « petites » communes, soit 5 sur 36 pour les cinq communes de la CCLVD. Dans ces conditions, comment peser sur les décisions nous concernant ?
- ✘ Quelle sera la santé financière de la nouvelle communauté dans une vingtaine d'années, la dotation de compensation de l'« ex taxe professionnelle » étant figée à son niveau de l'année 2010 ?
- ✘ Quid de la fermeture programmée d'ARKEMA et de son incidence sur les impôts locaux de la future entité (car avec cette réforme nous devenons un EPCI à fiscalité mixte qui lève l'impôt sur les ménages) ?

Notre communauté de communes fonctionne bien. La construction récente de la cantine garderie du regroupement scolaire Aubignosc – Châteauneuf Val St Donat en est une preuve éclatante.

Les communes qui la composent, même si deux d'entre elles sont un peu moins peuplées, se ressemblent, elles ont les mêmes besoins et sont toutes représentées à égalité de voix au sein du conseil communautaire. Nous sommes tous des ruraux solidaires les uns des autres et aucun d'entre nous ne cherche à tirer la couverture à soi.

Notre souci est de satisfaire, autant que faire se peut et dans la mesure où ils relèvent de nos compétences communautaires, les besoins des administrés de la communauté de communes tout en gardant une pression fiscale maîtrisée.

Pour toutes ces raisons, comme mes collègues maires de Salignac, Montfort, Châteauneuf-Val-St Donat et Sourribes, je proposerai au conseil municipal de se prononcer contre le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et pour le maintien de notre communauté de communes. La loi nous le permet car nous sommes en zone de montagne et dans ce cas, le seuil minimum de cinq mille habitants nécessaires pour créer ou maintenir une communauté de communes ne s'applique pas.

Reste à régler le problème de la discontinuité territoriale de la commune de PEIPIN avec sa propre communauté de communes. Mais cette situation n'est pas de notre fait, nous n'avons donc pas en en subir les conséquences et nous pouvons également envisager de solutionner ce problème autrement que par l'absorption de la communauté de communes Lure-Vançon-Durance par la communauté de communes Moyenne Durance.

Au final, on peut s'interroger sur cette réforme dont le but, à terme, semble bel et bien être la suppression pure et simple des communes.

Sans doute les énarques parisiens ont dû rêver d'une France au carré et tenter de réduire le nombre de collectivités en arguant de ce qu'elles coûtent trop cher.

Non seulement cela est faux, car ce qui remplacerait l'implication quasi bénévole de l'immense majorité d'élus locaux coûterait beaucoup plus cher, mais de plus cette nouvelle organisation aurait inéluctablement pour effet d'éloigner les citoyens des prises de décisions les concernant en recréant une centralisation des pouvoirs.

Je pense qu'un bon gouvernement est aussi un gouvernement qui a la sagesse de ne pas agir lorsque cela n'est pas nécessaire.

René AVINENS

LA COMPTABILITE COMMUNALE

Les résultats de 2010

▣ Approbation des comptes de gestion 2010 remis par Monsieur le Trésorier.

▣ Vote des comptes administratifs 2010

▣ Affectation des résultats excédentaires

▣ Budget général et Budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2011

Les résultats définitifs pour l'exercice 2010 sont les suivants :

Pour le budget général :

L'excédent de fonctionnement est de :
114 761.41 €

Le besoin de financement en investissement est de :
8 009.87 €

Pour le budget annexe « eau & assainissement » :

L'excédent de fonctionnement est de : **13 290.65 €**

L'excédent d'investissement est de : **209 898.52 €**

Présentation et vote des budgets 2011

Les budgets présentés lors du conseil municipal du 17 mars 2011 s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

Budget général :

Section de fonctionnement : **333 139 euros**

Section d'investissement : **152 462 euros**

Budget annexe eau et assainissement

Section de fonctionnement : **48 251 euros**

Section d'investissement : **287 272 euros**

ETAT DE LA DETTE

L'endettement de la commune est de 7 398.32 € par an , soit 13.07 € par habitant.

VOTE DES IMPOTS LOCAUX 2011

**PAS D'AUGMENTATION DES
IMPOTS LOCAUX
EN 2011**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le maintien des taux des impôts locaux :

TAXES	Pour info. :		Taux plafonds pour 2011	AUBIGNOSC	
	Taux communaux au niveau départemental	national		2010	2011
HABITATION	11.42 %	23.54 %	58.85 %	1.33 %	1.33 %
FONCIER BATI	26.34 %	19.67 %	68.68 %	16.16 %	16.16 %
FONCIER NON BATI	60.47 %	48.18 %	158.98 %	48.81 %	48.81 %

SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Pour mémoire 2010...		2011
Comité des fêtes	4000	4170
Parlaren lis aup	300	300
AGVA (gym)	860	860
Club Age d'Or	520	520
Sté de chasse	200	200
Amicale Pompiers	50	50
Amicale S. Mairies 04	100	100
Amicale PREF.-S/PREF.	50	50
APAJH	50	50
ADAPEI	50	50
Protection civile	50	50

	2010	2011
Ligue contre le cancer	50	50
Paralysées de France	50	50
Prévention Routière	50	50
FNACA	50	50
Les restos du cœur	100	100
Fds solidarité logement CAF	350	350
Epicerie Sociale	150	150
Le Temps des Cerises	500	500
BASIC DANSE	0	300
USCAP	0	300

REALISATION DE LA STATION D'EPURATION

La politique départementale de l'eau du Conseil Général, et notamment la modulation du taux des subventions en fonction du prix de l'eau pratiqué par les communes, a porté le seuil d'éligibilité à **2 € hors taxe le m³** (eau potable + assainissement) pour bénéficier du taux maximum.

➔ Actuellement, les prix du m³ de l'eau potable et de l'assainissement sont les suivants :

Service	Part SEM	Surtaxe communale	Total hors taxes
EAU	0.4958	0.35	0.85 €
Abonnement (EAU) au m³	0.16	0.38	0.54 €
Assainissement	0.1560	0.20	0.36 €

Actuellement le m³ eau + assainissement est à 1.75 € HT soit 2.18 € TTC

➔ Pour atteindre les 2 € nécessaires à l'obtention du taux maximum, la surtaxe communale d'assainissement sera augmentée progressivement jusqu'à atteindre 0.45 € HT au 1^{er} juillet 2012.

Le prix du m³ d'eau + d'assainissement sera de 2 € hors taxes soit 2.46 € TTC

➔ Les tarifs seront à compter du 1^{er} juillet 2012 :

Service	Part SEM	Surtaxe communale	Total hors taxes
EAU	0.4958	0.35	0.85
Abonnement (EAU) au m³	0.16	0.38	0.54
Assainissement	0.1560	0.45	0.61

REALISATION DE LA STATION D'EPURATION (suite)

→ Le conseil municipal a approuvé l'avant projet du dossier « Assainissement » pour **1 650 000 €** et l'avant projet du dossier « Eau Potable » du Forest (rénovation réseau AEP du hameau et augmentation de la capacité du réseau desservant le Hameau depuis le village) pour **356 135 euros**.

→ Le coût total de l'opération s'élève désormais à plus de **deux millions d'euros** hors taxes (Travaux + études + maîtrise d'œuvre + acquisition des terrains).

→ Le dossier de demandes de subventions a été déposé en mars auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat. Considérant l'importance de l'enveloppe financière à débloquer, le dossier a été scindé en deux volets par le Conseil Général.

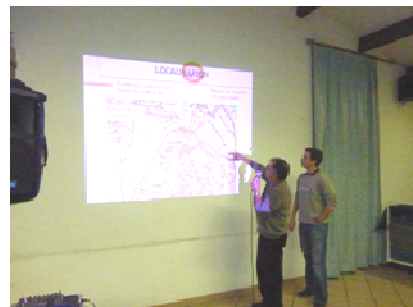
La première partie sera présentée à la Commission des finances de juin 2011. Elle comprend le réseau de transfert des eaux usées depuis le Forest, le réseau de refoulement, le traitement des eaux parasites, la station d'épuration elle-même et le réseau d'eau potable pour un montant « subventionnable » de **1 176 000 €**.

La deuxième partie sera présentée à la Commission de décembre 2011. Elle comprend le réseau de collecte des eaux usées du Hameau du Forest, l'extension des réseaux EU (Amarines, Vicairie, Eglise), la réhabilitation du réseau d'eau potable du Forest et la réfection des voiries. Coût « subventionnable » de la deuxième partie : **635 000 €**.

Le coût total de l'opération s'élève à plus de 2 000 000 € hors taxes.

→ **Une réunion sera organisée au Conseil Général, à la demande expresse du Maire, le 24 juin 2011, au sujet des subventions attendues.**

Une réunion d'information s'est tenue à la salle des fêtes le 18 février 2011 :



Monsieur Jean-François ROBERT du bureau d'études ENVEO et le maire ont donné des informations sur l'emplacement de la station, le passage des réseaux, la nécessité de signer des conventions de passage enregistrées au Service des Hypothèques. Ce type de station n'engendre aucune nuisance pour les riverains. Le maire a rappelé l'obligation de raccordement dans les 2 ans à compter de l'achèvement des travaux. NB : Le montant actuel de la participation pour le raccordement à l'égout est de 1370,00 € TTC.

Le maire remercie à nouveau les 25 propriétaires qui sont venus signer lesdites conventions sans lesquelles les travaux ne pourront être entrepris. A ce jour, tous les propriétaires concernés par le passage des réseaux (refoulement, gravitaire, eau potable) du village à la station d'épuration ont signé. Les travaux pour cette partie vont pouvoir être lancés.

En revanche, malgré deux courriers en date des 14 avril et 03 mai 2011, deux propriétaires n'ont, à ce jour, pas encore signé. En conséquence, en l'état actuel des choses, **les travaux pour relier le Hameau à la station ne peuvent être entrepris. Si une procédure d'expropriation devait être lancée, l'opération pourrait être retardée d'une à deux années. Sans doute, s'agit-il d'un simple oubli qui sera, espérons-le, vite réparé.**

PLAN LOCAL D'URBANISME

REUNION PUBLIQUE
P.L.U. LE 27 JUIN 2011
à 18H15 salle des fêtes

Le dossier est en cours de finalisation :

Le projet ne pourra pas être arrêté avant le passage en commission des sites. La prochaine réunion en Préfecture est en juin mais notre dossier ne pourra pas y être présenté. Il faudra attendre le mois de septembre pour soumettre les trois parties du projet concernées par cette obligation.

Lors de la dernière réunion de la commission d'urbanisme, le 16 mai, les points suivants ont été traités :

- ⇒ finalisation du règlement et du zonage
- ⇒ définition des parties à passer à la commission des sites
- ⇒ Travail sur les emplacements réservés (notamment pour la **nouvelle desserte** sous le village)
- ⇒ Finalisation des orientations d'aménagement

Le P.L.U. sera ensuite arrêté par le conseil municipal puis transmis pour avis, pendant 3 mois aux personnes publiques (Etat). L'enquête publique n'interviendra qu'à l'issue de ces 3 mois.

Le dossier ne sera opérationnel qu'à la fin du 1er semestre 2012.

Création d'une
voie de
désenclavement

AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA VICAIRIE



AMENAGEMENT :

A droite du chemin et immédiatement en contrebas du CD 503, un projet privé comportera 4 lots.

Un aménagement commun pour la voirie interne et les réseaux est prévu afin de mutualiser les coûts (4 lots privés + 5 lots de la SCP 04 (constructions destinées à l'accession à la propriété)).

Au nord-est du terrain, HHP 04 construira 15 logements locatifs.

TRAVAUX :

La commune s'est engagée auprès du Conseil Général à améliorer l'accès du chemin de la Vicairie, sur le CD 503, par un élargissement.

Le marché a été attribué et les travaux vont débuter rapidement.

Un dossier de demande de subvention dans le cadre des aménagements de police a été transmis au Conseil Général.

REUNIONS :

De nombreuses réunions de travail ont eu lieu en mairie avec le cabinet DEPRECQ, maître d'œuvre du projet privé. Ont également été rencontrés, le représentant d'ERDF, le Directeur de la Production de HHP 04 et l'architecte, maître d'œuvre du projet de logements locatifs.

Une réflexion commune pour l'aménagement du secteur est engagée afin de rationaliser les opérations d'ensemble.

Travaux communaux

Des barrières créant un cheminement pour la sécurité des enfants ont été installées par les agents communaux entre l'école et la cantine.



***Parking au cimetière du Forest :
Le revêtement a été effectué en avril***



Le fauchage des voies et espaces communaux a été réalisé sur tout le territoire



Les places de stationnement ont été délimitées afin de rationaliser les emplacements devant la mairie et sur la Place de Flore :



Fleurissement du village



[illegible]

Le tour des arbres en pavés réalisé par les agents communaux



A photograph of a modern wooden building with a tiled roof. The building features large glass windows and a wooden bench in front. The building is surrounded by trees and a paved area.

Mise en place d'un défibrillateur devant la mairie

A photograph of the exterior of a wooden building, likely a school or community center. The building features horizontal wooden siding and a large glass door. A wooden bench is positioned in front of the door. A small planter box with colorful flowers sits on the ground to the right of the door. The ground is paved with reddish-brown bricks.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS organise un mercredi récréatif à Marineland le 22 juin prochain. Le CCAS prend en charge 50 % du coût pour les personnes domiciliées sur la commune. Cette sortie est ouverte à tous les publics mais à ce jour, seules 23 inscriptions ont été enregistrées.

**Les inscriptions sont reportées
exceptionnellement au 1er juin 2011.**

**Les inscriptions sont reportées
exceptionnellement au 1er juin 2011.**

**CENTRE DE LOISIRS
DE PEIPIN**

**Le CCAS prendra à sa charge 10 €
par jour et par enfant.**

Cette somme s'ajoutera à la prise en charge de la CCLVD

**Le CCAS prendra à sa charge 10 €
par jour et par enfant.**

Cette somme s'ajoutera à la prise en charge de la CCLVD

[illegible]

LA VIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Lure-Vançon-Durance

LA CANTINE - GARDERIE

La cantine-garderie a ouvert ses portes en décembre dernier.

En moyenne, 60 enfants sont accueillis tous les jours (avec des pointes à 65) à la cantine parmi lesquels 25 maternelles.

Les menus sont affichés pour que les parents puissent en prendre connaissance.

Les inscriptions se font auprès des agents en l'occurrence Liliane et Chantal, le matin ou dans la journée, auprès de Véronique.

La garderie accueille tous les soirs une trentaine d'enfants, jusqu'à 36 certains jours.



Chantal, Liliane et Véronique



Des chaises accueillantes !!!



**L'aménagement
de la garderie !!**

LA VIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Lure-Vançon-Durance (suite)

ORDURES MENAGERES

Grâce à l'amélioration, notamment du tri sélectif, le SMIRTOM a décidé de **baissier le taux de la TEOM**

(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Il a été fixé à **13,26 %** au lieu des 13,78 % précédemment.

Il faut donc continuer à développer le tri sélectif, nous y gagnerons tous !



**Taxe Ordures ménagères
Baisse du taux**

FISCALITE

Pour information, la CCLVD perçoit désormais la part de la taxe d'habitation du Département et la part de la taxe Foncier non bâti de la Région. Les taux 2011 n'ont pas été augmentés.

Taxe d'Habitation : Sur la feuille d'imposition, il y a une nouvelle colonne au nom de la communauté de communes (EPCI) à la place de la colonne « Département » avec le même taux qu'en 2010 soit 5,84 %.

Foncier Bâti : Sur la feuille d'imposition dans la colonne « **TEOM** », le taux sera de **13.26 %** en 2011 au lieu de 13.78 % en 2010.

PROGRAMME D'AMENAGEMENT SOLIDAIRE

Dans le cadre du P.A.S. porté par le Pays au sein des intercommunalités, un recensement des besoins a permis de faire émerger les enjeux transversaux de ce territoire intercommunal.

--- Le P.A.S. se décline en trois volets :

- ⇒ **AMENAGEMENT**
- ⇒ **FONCIER**
- ⇒ **HABITAT**

et développe quatre axes :

- ◆ Structurer les centres de villages
- ◆ Limiter l'étalement urbain ; densification du milieu existant
- ◆ Proposer des alternatives à l'urbanisme traditionnel / Projet immobilier
- ◆ Protéger les espaces naturels et agricoles menacés par la pression foncière.

---- Les communes et communautés ont été invitées à proposer des actions susceptibles de rentrer dans les critères de financement du Conseil Régional. Ces projets doivent être concrétisés à moyen terme avec une part d'autofinancement communal ou intercommunal.

---- Le conseil municipal a validé l'action qui sera retenue notamment au regard de la capacité financière de la commune à la réaliser et de ses priorités dans les trois ans à venir.

---- En fonction de l'évolution du P.L.U. et du P.A.D.D., le projet d'aménagement du centre bourg par **la création d'une nouvelle desserte destinée à désenclaver le cœur du village, longée par un cheminement doux et la réalisation d'une aire de stationnement aérienne végétalisée** est l'action à prioriser.

Le coût estimatif de l'opération se décompose ainsi :

- ◆ Acquisitions foncières : 240 000 € HT
- ◆ Travaux d'aménagement : 575 000 € HT

Subventions de l'Etat, des Crédits Européens (FEDER) et du Conseil Régional.

CENTRE DE LOISIRS

A l'instar de l'année passée, la CCLVD participera pour toutes les vacances de l'année 2011 et prendra à sa charge, pour les vacances d'été, **15 euros par jour et par enfant.**

INFORMATIONS GENERALES

RAMASSAGE DES « ENCOMBRANTS »

**Le service municipal propose le
1^{er} mardi de chaque mois,**

le ramassage des objets encombrants (T.V., matelas, sommier, etc.), intransportables dans un véhicule particulier. Les inscriptions sont reçues en mairie jusqu'au lundi soir (veille du passage).

» Les déchets végétaux et les petits objets ne sont pas concernés par la collecte.

Tri sélectif :

un chalet pour les cartons a été mis en place à proximité des colonnes, près du garage communal :



Notre région passe à la télévision numérique

le 05 juillet 2011.

Début juin, chacun recevra dans sa boîte à lettres un guide complet d'information. Des plaquettes sont également disponibles en mairie.

Pour plus d'information : 0 970 818 818

Ou www.tousaunumerique.fr

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Dès le mois au cours duquel ils auront atteint l'âge de **16 ans**, les jeunes filles et garçons peuvent venir se faire recenser au secrétariat. Une attestation leur sera alors remise.

Celle-ci sera à conserver précieusement, Elle sera demandée lors de la journée de préparation ainsi que lors de l'inscription à divers examens et concours relevant de l'autorité publique, au permis de conduire, au baccalauréat, etc...

CITOYENNETÉ

Les inscriptions sur la liste électorale sont reçues toute l'année et jusqu'au
30 décembre 2011 à 17 h .

Vous pouvez télécharger le formulaire sur
www.service-public.fr

ou le retirer en mairie.

Prochains scrutins :

→ **Election Présidentielle :**

Les 22 avril et 06 mai 2012

→ **Elections législatives (Députés) :**

Les 10 et 17 juin 2012

Horaires de la Mairie

Le matin : 08h30 à 12h00

L'après-midi : 14 h 00 – 18 h 00

Sauf Vendredi : 14 h 00 – **17 h 00**

Le secrétariat est fermé :

le mercredi après-midi uniquement

Le samedi tout le jour

Evènements 2011 de la Commune

Janvier : L'association Basic Danse a organisé un stage de danse orientale. Annie Chandelier a fait profiter de son expérience dans diverses danses que sont le jazz classique et contemporain, le hip hop et la danse orientale, à une dizaine de filles, qui assurent avoir passé une après-midi très agréable, enrichissante et conviviale.

Plus habituées aux chorégraphies modernes, les danseuses de Basic Danse ont abordé une nouvelle technique, qui invite à une sensualité affinée, une maîtrise totale de son corps, la danse d'Orient est un véritable art qu'il est bien difficile d'appréhender.

Basic Danse a également organisé dernièrement une formation de West Coast Swing.



Info pratique : L'association "Basic Danse" propose des ateliers de danse moderne qui s'adressent aux enfants de 3 à 6 ans le mercredi de 17H30 à 18H30 et aux ados et adultes (à partir de 14 ans) le mardi de 19H30 à 20H30. Adhésion annuelle 30 € Renseignements et inscriptions auprès de Coralie : 06 32 19 97 07

Février : Près d'une centaine de Félibres se sont réunis à la salle polyvalente afin d'honorer Eliane Michel qui prend le titre de Maître d'œuvre du Félibrige, une distinction obtenue pour son dévouement sans faille envers la Provence de Frédéric Mistral.

La cérémonie s'est tenue en présence de la famille d'Eliane ainsi que de nombreux élus dont le Député-maire de Sisteron Daniel Spagnou, l'ancien Conseiller Général José Escanez, le Président de Communauté de Communes Lure-Vançon-Durance Michel Lauferon, ainsi que le Maire René Avinens.



Le Capoulié Jacques Mouttet devait être présent à la cérémonie, mais le virus de la grippe l'a contraint à garder la chambre. C'est donc le Majoral Michel Benedetto qui a épinglé Eliane d'une magnifique Cigale d'Argent. Le détenteur d'une Cigale d'Or a fait l'éloge d'Eliane rappelant ce qu'elle avait accompli depuis une décennie comme la réalisation de plusieurs expositions à Sisteron, la création d'un livre sur les habits anciens, le travail fourni lors des manifestations de commémoration des 150 ans de Mirièro.

Une liste longue de travaux non exhaustive accomplie par le nouveau Maître d'œuvre, sans compter les nombreuses activités hebdomadaires de l'association Aubignoscaine.

Février : Comme de nombreuses autres communes du département, Aubignosc s'est doté d'un défibrillateur. La commission extra-municipale jeune avait organisé une formation aux premiers secours. La mise en place de cet appareil s'inscrit dans la continuité de cette action.

Cet appareil de la taille d'une petite mallette, est entièrement automatique. Il suffit d'appliquer les électrodes sur la poitrine d'une personne inconsciente et de suivre les consignes.

Son rôle est d'analyser l'activité du cœur, en cas d'arrêt cardiaque, et seulement dans ce cas là, il délivrera une décharge électrique.

Freddy Gelot, responsable départemental à la Protection Civile, a réalisé une démonstration à la salle des fêtes, à laquelle la population avait été conviée.



Il est important de noter que chaque minute perdue équivaut à 10% de chance de vie en moins, même si les secours sont extrêmement rapides, la survie de la personne allongée au sol se joue dans l'action ou l'inaction de ceux qui sont autour. Précisons que la Protection civile organise régulièrement des stages de formation de base au PSC 1, prévention et secours civiques de niveau 1.

Février : Depuis l'année dernière le comité des fêtes d'Aubignosc souhaite relancer les concours de « contrée » sur son secteur. Une initiative qui suscite bien des heureux en témoigne le nombre de participants qui grimpe crescendo à chaque tournoi. Pas moins de quarante joueurs, hommes et femmes, se sont réunis à la salle des fêtes du village, pour en découdre dans la plus grande convivialité.



Lisette Delmaere et Franck Di Iorio, co-présidents du comité ainsi que Christelle Pinault et Karine Sénéquier, membres du bureau, ont assuré la bonne marche du concours. La quasi-totalité des participants a été primée.



Mars : Le samedi 12 mars le comité des fêtes a organisé son traditionnel Carnaval des enfants. Venus du village mais également des communes voisines, les petits ont été gâtés malgré un temps maussade. Plusieurs chars étaient au rendez-vous, grâce à la présence des amis du comité des fêtes de Sisteron. Leur venue a permis d'ajouter à l'ambiance festive, un zest de couleur durant la parade des Peters Pan et Capitaine Crochet, Spider Man et autre Princesse au bois dormant dans les rues du village.

Ensuite Caramantra a été mis en flamme avant que tous ne se retrouvent à la salle des fêtes pour le non moins traditionnel et copieux goûter.



Avril : Riche idée que celle du comité des fêtes qui a proposé une brocante et vide grenier le lundi de Pâques. Près de 70 exposants se sont donc donnés rendez-vous très tôt le matin pour acquérir leur emplacement situé dans les rues du village.

La disposition des stands a permis une sympathique balade au cœur d'Aubignosc, petit circuit très apprécié des chineurs qui ont pu s'approcher facilement des bancs afin de trouver l'objet rare au meilleur prix. Les voitures garées jusqu'en bordure de la route nationale, ont démontré combien le nombre de visiteurs a été dense tout le matin, durant lequel le soleil s'est lui aussi invité à la manifestation, permettant à la buvette de tourner à plein régime.

Les ventes ont dans l'ensemble bien fonctionné même si tous n'ont pas pu vider la totalité de leur grenier.

Seul ombre au tableau, les quelques gouttelettes d'eau qui sont tombées en début d'après-midi faisant fuir les plus frileux des exposants.



Mai : Mariés le 29 avril 1961 à Aix en Provence, Régine et Raymond Venzal ont fêté leurs noces d'Or en compagnie de toute leur famille.

A l'occasion de leur demi-siècle de vie maritale, Raymond a renouvelé sa demande avec autant de passion que par le passé. Émue et sous le charme de son Roméo, la dulcinée a une fois encore accepté et c'est ainsi qu'une cérémonie, non officielle, a été organisée à la mairie d'Aubignosc par leurs filles Florence et Nathalie, qui sont toutes deux élues au Conseil Municipal. Mieux encore, Nathalie étant adjointe du Maire, c'est elle-même qui a remarié « entre guillemets » ses parents.

On a éprouvé beaucoup d'émotion dans l'assemblée, notamment de la part de leur fils Eric et leurs huit petits enfants, car il est vrai que ce n'est pas tous les jours que l'on unit Papi et Mamie. Souhaitons à ce jeune couple, autant d'amour et de passion que durant ces cinquante dernières années.



La Gazette

De la C.E.J.

N° 4

Dans le rétroviseur : La première session de la Commission Extra-municipale Jeune s'est conclue avec le Téléthon, organisé en partenariat avec bon nombre d'associations du village (Basic Dance, l'Union Sportive Châteauneuf-Aubignosc-Peipin, la Gym Volontaire, Parlaren Lis Aup ainsi que le Comité des Fêtes). Pour information, 630€ ont été collectés grâce à l'ensemble des participants; l'AFM, par le biais de sa responsable départementale Valérie Pluquet, n'a pas manqué de remercier l'engagement pris à Aubignosc.

Cette session de la CEJ restera comme la plus longue, puisqu'elle a été instaurée en octobre 2008 et s'est conclue en décembre 2010, notons que les premières armes des jeunes auront même pris effet quelques mois plus tôt pour la fête estivale.

Quelques actions en images menées durant ces deux années



Nous avons repeint les abribus



Nous avons passé le PSC1



Nous avons travaillé avec
Parlaren Lis Aup



Nous avons participé
au téléthon



Nous avons organisé
la fête de la musique



Nous avons créé les premiers
jeux inter-CMJ



Nous avons tourné un film sur
Aubignosc



Nous avons réalisé
une expo-historique

La nouvelle session : Au mois de mars dernier, les jeunes aubignoscains et aubignoscaines âgés de 11 à 15 ans ont été conviés à une réunion de constitution pour la nouvelle session. Bon nombre ont répondu favorablement à l'invitation et se sont inscrits à la commission. La CEJ sera désormais renouvelée tous les ans, elle est ouverte aux jeunes jusqu'à leur 16^{ème} anniversaire.

Si quatre anciens ont souhaité se remobiliser pour élaborer de nouveaux projets, la majeure partie des membres a été renouvelée, une bonne chose pour apporter des idées nouvelles.



Les projets 2011-12 : Jumelage avec un CMJ en France ou à l'étranger, démo et conseils de jardinage, pique-nique géant au Forest, Fresque pour l'abribus du Forest, participation aux jeux inter-CMJ de Peyruis, continuer le travail de recherche pour améliorer l'expo historique, mise en ligne sur le site internet de nos recherches, amélioration et création de DVD du film sur Aubignosc, formation aux premiers secours, téléthon et fête de la musique.

Pour info : La fête de la musique s'organise en partenariat avec le Comité des fêtes, l'association Basic Dance et la radio Fréquence Mistral, elle aura lieu le samedi 25 juin à partir de 18h00 et jusqu'à 1h00.

Au programme : Spectacles enfant et adulte de Basic dance, démonstration de Hip Hop avec Julien Gros et ses amis voltigeurs, triple concert de Mika Laffi, Stéphane Daniel et Julie Jourdan, set DJ des Freaky Boys (A partir de 21h diffusion live sur les 6 antennes de Fréquence Mistral avec plateau invités).